



CONSEIL MUNICIPAL de SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET Procès-Verbal

SEANCE du 31 mars 2022

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 mars 2022

Compte rendu affiché le 5 avril 2022

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 19

Président : Monsieur Pierre VARLIETTE, Maire

Secrétaire élu : Madame Gwendoline CHALON

Membres présents : VARLIETTE Pierre, SIMON Yvan, BRETONNIER Yvette, MAZARD Roger, BOINON Sandrine, BONNET Fabrice, LOISON Thierry, VERMARE Odile, DELORME Marie-Joëlle, GIRAUD Alain, LOTISSIER Marc, SOLEYMIEUX Géraldine, CHALON Gwendoline, PERALDO Yves, GAYET Véronique.

Membres excusés : LOTISSIER Isabelle (pouvoir à Sandrine BOINON), SERAILLE Marielle (pouvoir à Yvette BRETONNIER), CARRET Ludovic (pouvoir à Géraldine SOLEYMIEUX), GRAZIOLI Jean-Pierre (pouvoir à Yves PERALDO).

Monsieur le Maire présente toutes les plus sincères condoléances à Madame Isabelle LOTISSIER et sa famille, pour le décès de son père, Monsieur Robert PAILLASSON âgé de 83 ans, qui a été président de la société de chasse, pompiers, membre de la Banda l'Étincelle et qui s'est toujours investi dans la vie communale et associative.

- **Présentation et vote des comptes administratifs et des comptes de gestions 2021 : Lotissement le Petit Bois, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.**

Monsieur le Maire expose que ce point de l'ordre du jour est reporté à la prochaine séance du Conseil municipal.

- **Présentation et vote des budgets primitifs 2022 : Lotissement le Petit Bois, Lotissement des Sources, Lotissement Les Terres, Bâtiment Place du Plâtre, Maison de Santé Pluridisciplinaire et Général.**

Monsieur le Maire présente les budgets primitifs 2022 pour les lotissements :

BUDGET LE PETIT BOIS

	Dépenses	Recettes
Investissement	311 275.95 €	311 275.95 €
Fonctionnement	124 381.12 €	124 381.12 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2022 le Petit Bois au vote :

Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19- Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT DES SOURCES

	Dépenses	Recettes
Investissement	31 520.00 €	70 310.03 €
Fonctionnement	101 830.03 €	101 830.03 €

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2022 Les Sources au vote :

Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19- Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET LOTISSEMENT LES TERRES

	Dépenses	Recettes
Investissement	278 921.04 €	390 201.99 €
Fonctionnement	682 991.94 €	682 991.94 €

Pour ce dernier budget, Monsieur le Maire précise les modalités des travaux et les possibilités de vente des lots en septembre 2022 (3 sont déjà réservés sur 5). Ce lotissement permettra de dégager des possibilités de financement pour les investissements communaux.

Monsieur le Maire présente le budget Lotissement primitif 2022 Les Terres au vote :

Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19- Non : 0- Abstention : 0)

Il poursuit avec les présentations des deux budgets annexes :

BUDGET BATIMENT PLACE DU PLATRE

	Dépenses	Recettes
Investissement	466 751.23 €	466 751.23 €
Fonctionnement	67 614.98 €	67 614.98 €

Monsieur le Maire présente le budget le budget primitif 2022 Bâtiment Place du Plâtre au vote :

Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19- Non : 0- Abstention : 0)

BUDGET MAISON DE SANTE

	Dépenses	Recettes
Investissement	576 895.87 €	576 895.87 €
Fonctionnement	80 634.19 €	80 634.19 €

Monsieur le Maire présente le budget le budget primitif 2022 Maison de Santé Pluridisciplinaire au vote

Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19- Non : 0- Abstention : 0)

Monsieur le Maire présente de détail du budget communal 2022 qui servira de ligne de conduite pour 2022 dont les sections de fonctionnement et d'investissement s'équilibrent comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT DEPENSES	
<i>Fournitures diverses (eau électricité, petit matériel, scolaires, administratives, fleurissement voirie...)</i>	351 644.89 €
<i>Contrat de prestations de services, location immobilières et mobilières</i>	40 900.00 €
<i>Entretien bâtiments, terrains et matériel, voirie</i>	94 400.00 €
<i>Maintenance</i>	53 041.76 €
<i>Assurances bâtiments et matériel</i>	40 000.00 €
<i>Honoraires, fêtes et cérémonies, publications, frais affranchissement et télécommunication...</i>	97 858.73 €
<i>Frais de personnel et charges.</i>	889 001.00 €
<i>Contribution organisme de regroupement</i>	103 534.73 €
<i>Prise en charge des budgets annexes</i>	37 063.97 €
<i>Subventions aux associations</i>	42 348.00 €
<i>Intérêts emprunts</i>	19 000.00 €
<i>Amortissements et annulations titres</i>	74 500.00 €
Sous-total avec dépenses réelles	1 843 293.08 €
<i>Virement à la section d'investissement</i>	1 366 595.26 €
Total	3 209 888.34 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT RECETTES	
<i>Communauté de communes (dotation de compensation taxe professionnelle)</i>	101 531.35 €
<i>Droits de places, concessions cimetière, remboursement charges locatives...</i>	51 774.73 €
<i>Restaurant scolaire, garderie.</i>	245 500.00 €
<i>Loyers</i>	155 000.00 €
<i>Département (Droits de mutations)</i>	100 000.00 €
<i>Taxes foncières bâtie et non bâtie</i>	619 544.00€
<i>Etat (exonération taxe foncière)</i>	38 063.00€
<i>Etat (compensation taxe habitation)</i>	131 000.00 €
<i>Etat (dotation globale de fonctionnement-DGF)</i>	170 000.00 €
<i>Etat (dotation de solidarité rurale)</i>	160 000.00 €
<i>Etat (compensations et participations)</i>	70 880.00 €
<i>Excédent de fonctionnement</i>	1 366 595.26 €
Total	3 209 888.34 €

SECTION INVESTISSEMENT DEPENSES	
<i>Capital emprunts</i>	140 500.00 €
<i>Etudes, PLU...</i>	77 028.00 €
<i>Matériels et outillage, mobiliers</i>	173 914.60 €
<i>Caution et remboursement subventions</i>	131 670.00 €
<i>Travaux cimetière</i>	8 400.00 €
<i>Bâtiments divers</i>	86 842.00 €
<i>Ecole publique</i>	48 828.00 €
<i>Locaux associatifs</i>	33 600.00 €
<i>Parc public</i>	500.00 €
<i>Eglise remplacement chauffage</i>	52 800.00 €
<i>Restaurant enfants</i>	8 140.00 €
<i>Voirie</i>	175 634.33 €
<i>Salle polyvalente</i>	579 997.55 €
<i>Vestiaire judo</i>	17 512.48 €
<i>Matériel illuminations</i>	6 000.00 €
<i>Salle pluriactivités</i>	54 000.00 €
<i>Local technique</i>	995 000.00 €
<i>Mille club</i>	1 200.00 €
<i>Travaux de mise en accessibilité</i>	130 191.60 €
<i>Aménagement terrain de tennis</i>	120 000.00 €
<i>Saint Laurent Horizon 2025 – rue de La Grange Thival</i>	393 700.00 €
<i>Acquisition terrains abords école privée</i>	30 000.00 €
<i>Pôle culturel</i>	10 000.00 €
<i>Travaux réseau eaux pluviales</i>	50 000.00 €
<i>Aménagement marché forain</i>	10 000.00 €
<i>Mise en conformité armoires électriques et changements ballons fluos éclairage public</i>	120 000.00 €
<i>Pumptrack</i>	90 000.00 €
Total général dépenses	3 545 458.56 €

SECTION INVESTISSEMENT RECETTES	
<i>Excédent d'investissement 2021</i>	476 277.83 €
<i>Taxe aménagement</i>	15 817.00 €
<i>FCTVA 2020-2021</i>	340 000.00 €
<i>Subventions Etat et Département et Région Auvergne Rhône Alpes</i>	547 871.40 €
<i>Vente de terrains - bâtiment</i>	245 000.00 €
<i>Virement section de fonctionnement</i>	1 366 595.26 €
<i>Emprunt d'équilibre</i>	553 897.07 €
Total général recettes	3 545 458.56 €

Monsieur le Maire présente le plan de financement pour les opérations inscrites en dépenses d'investissement. Il expose que la Commune bénéficie du FCTVA (taux de 16.404 %), pour les travaux et le matériel (montant total prévisionnel 2022 : 560 000.00€), et mentionne les subventions acquises, ou en cours d'instruction, auprès du Département du Rhône, de la Région Auvergne Rhône-Alpes et de l'Etat. Ces recettes ne peuvent être inscrites pour l'instant dans le budget. D'autres recettes potentielles sont à noter, avec notamment le résultat de la vente des lots du lotissement « Les Terres ». Il indique que les investissements importants se réaliseront si les financements sont acquis.

Monsieur le Maire propose le budget primitif 2022 Général, sections fonctionnement et investissement au vote :

Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19- Non : 0- Abstention : 0

Monsieur le Maire remercie pour cette unanimité et assure que ce budget sera géré avec rigueur.

Dans le cadre du budget 2022, Monsieur le Maire propose le vote du forfait communal Ecole Privée- OGEC et des tarifs du restaurant scolaire.

Vote du forfait communal Ecole Privée- OGEC :

Monsieur le Maire présente les éléments de calculs de la commission vie scolaire pour le forfait communal. Les dépenses pour l'école publique ont été comptabilisées pour l'année 2021. Un montant par élève de maternelle et de primaire a été calculé :

- 1 383.34 € pour le coût d'un élève de maternelle de l'école publique.

- 409.09 € pour le coût d'un élève de primaire de l'école publique.

Ces montants ont été appliqués aux effectifs transmis par l'école privée :

35 élèves de maternelle x 1 383.34 €, soit 48 416.90 €

39 élèves de primaire x 409.09 €, soit 15 954.51 €

Soit un montant total de 64 371.41 €

De ce montant ont été enlevés les coûts des consommations et abonnements de gaz, électricité et eau que la Commune a pris en charge en 2021 (gaz : 4 827.74 €- Electricité : 1 956.16 €, eau : 204.92 €) soit la somme de 6 988.82 €. Pour arriver à un montant de forfait communal pour l'école privée- OGEC de 57 382.59 € pour l'année scolaire 2021-2022.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par un vote (Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19 – Non : 0 Abstention : 0) valide le montant de 57 382.73 € pour le forfait communal OGEC 2021-2022.

Tarifs du restaurant scolaire :

Monsieur le Maire présente le travail effectué par la commission municipale avec les chiffres issus des dépenses 2021 pour le fonctionnement du restaurant scolaire. Il expose qu'il a été servi 50 970 repas en 2021. Le coût de revient alimentaire d'un repas par élève est de 1.98 € pour un élève de primaire et 1.97€ pour un élève du collège. Le montant des fournitures pour la fabrication des repas en 2021 est de 98 891.98 € et la masse salariale est de 167 705.13 €, soit un montant total de dépenses de 266 597.11 € Les recettes, issues du paiement des repas par les parents d'élèves s'élèvent à 222 841.75 €. Le montant pris en charge par le budget communal en 2021 est donc de 43 755 .36 €. Si l'on prend en compte les frais de fluides et d'entretien du bâtiment le montant pris en charge serait de 66 129.16 €.

Pour équilibrer le budget, l'augmentation nécessaire moyenne du prix du repas serait de 0.86 € ou 1.30€ si on intègre les fluides et l'entretien.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal son avis sur l'augmentation à apporter au prix du repas pour les maternelles-primaires et les collégiens. Un débat s'engage et le souhait est de ne pas augmenter de 0.86 € ou 1.30 € et de proposer une augmentation de 0.20 € par repas.

Après en avoir débattu et délibéré, le Conseil Municipal par un vote (Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 16 – Non : 0- Abstention : 3) valide une augmentation de 0.20 € par repas à compter de la rentrée de septembre 2022 et l'application des tarifs suivants :

4.55 € pour les maternelles et primaires et 4.70 € pour les collégiens, 9.50 € pour le repas adulte, et 7 € pour le repas exceptionnel (sans inscription préalable) à compter du 1^{er} septembre 2022.

- **Vote des taux pour les contributions directes (Taxes foncières bâties et non bâties),**

Monsieur le Maire propose un vote portant sur le maintien des taux de 2021 pour la taxe foncière (bâti) : soit 21.66 % majorée de 11.03 % soit 32.69 % (taux départemental) et la taxe foncière (non bâti) : 38.96 %. Le Conseil Municipal valide cette proposition par un vote : Votants : 19 (dont 4 pouvoirs – Oui : 19 – Non : 0 - Abstention : 0

- **Présentation du projet Power Road (Etude d'un mode de chauffage alternatif pour les bâtiments communaux),**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Roger MAZARD qui présente une étude pour une installation de géothermie afin d'alimenter en chauffage le restaurant scolaire et la mairie. Ce projet allierait géothermie verticale et horizontale de récupération de la chaleur du sol afin d'optimiser le rendement. Il présente le coût estimatif et les possibilités de subventions d'un tel projet. Le débat s'engage autour des solutions à trouver afin de remplacer les sources d'énergie fossiles pour le chauffage des bâtiments communaux. Monsieur le Maire expose que vu les événements et la conjoncture actuelle, nos projets à venir vont être axés sur l'indépendance énergétique et le développement durable en utilisant notamment les énergies renouvelables ou locales, pour nos infrastructures publiques. Nous le faisons déjà, à la salle polyvalente, ou encore à la salle de psychomotricité, à la halle aux veaux, avec l'installation de panneaux photovoltaïques. Mais maintenant il faut privilégier l'auto consommation. Il sera nécessaire d'engager des études sur la création d'un réseau chaleur avec chaufferie bois, sur tout le secteur du Centre 2000, avenue Gabriel Fougerouse, (les bâtiments OPAC, la salle polyvalente), mais aussi la Maison Familiale de la Croix Sopha et le futur restaurant scolaire. Mais aussi sur tout le secteur de La Bâtie (salle pluriactivités, Centre technique municipal, vestiaire foot et dojo, Maison Familiale du Marion). Monsieur le Maire conclut en exposant qu'il s'agit là d'un enjeu fondamental pour les quatre années à venir de notre mandat. Après débat, il est décidé de lancer l'étude pour une installation de géothermie pour le chauffage de la mairie et du restaurant scolaire.

- **Prix de vente des lots Lotissement Les Terres,**

Monsieur le Maire expose que les travaux de viabilité du lotissement ont débuté. Monsieur le Maire rappelle le vote de la séance du 22/04/2021 fixant un prix de 80 000 € TTC par lot et propose une répartition de la TVA sur marge comme indiqué ci-dessous :

**TABLEAU DE REPARTITION pour le calcul de la TVA sur marge
POUR LE PRIX DE VENTE DE LOTS**

N°	Prix de revient lot	Part acquisition	Base calcul TVA sur marge	Montant TVA sur marge	Prix TTC du lot vendu par la commune	Prix HT
Lot 1	29 798.01 €	20 000.00 €	9 798.01 €	1 959.60 €	80 000.00 €	78 040.40 €
Lot 2	29 798.01 €	20 000.00 €	9 798.01 €	1 959.60 €	80 000.00 €	78 040.40 €
Lot 3	29 798.01 €	20 000.00 €	9 798.01 €	1 959.60 €	80 000.00 €	78 040.40 €
Lot 4	29 798.01 €	20 000.00 €	9 798.01 €	1 959.60 €	80 000.00 €	78 040.40 €
Lot 5	29 798.01 €	20 000.00 €	9 798.01 €	1 959.60 €	80 000.00 €	78 040.40 €
Total	148 990.04 €	100 000.00 €	48 990.04 €	9 798.01 €	400 000.00 €	390 201.99 €

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, (Votants :19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19- Non : 0 –Abstention : 0).

VALIDE le prix de vente de 80 000 € TTC par lot et le montant de TVA sur marge indiqué ci-dessus.

DECIDE que les compromis et actes de vente seront établis pour le compte de la Commune, par l'Office Notarial de Maître BERGER et ABELLARD, Notaires à Saint Laurent de Chamousset.

AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur Yvan SIMON, Adjoint, en cas d'empêchement de Monsieur le Maire, à signer lesdits actes.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et **PAUTORISE** à signer tous documents relatifs à ces dossiers.

- **Travaux des commissions,**

Monsieur le Maire donne la parole aux adjoints et conseillers municipaux délégués.

Madame Yvette BRETONNIER rend compte de l'organisation avec Siel Bleu-CARSAT d'atelier sur l'équilibre. Suite à un appel aux plus de 65 ans, les 115 places ont été complétées très rapidement.

Elle rend compte des portes-ouvertes à l'Ecole Publique avec une organisation sur rendez-vous, qui a permis de prendre plus de temps avec les parents. Des poubelles de tri ont été installées à l'Ecole afin que les élèves puissent mettre en application la formation aux gestes de tri dispensés par les animateurs de la CCMDL. Elle adresse ses remerciements de l'équipe enseignante aux bénévoles de la Bibliothèque Le Grenier à la Page pour l'accueil réguliers des enfants. Elle annonce que deux enfants ukrainiens sont actuellement scolarisés à l'école Publique Antoine Boiron.

Monsieur Yvan SIMON fait le point sur l'avancement du PLU et l'attente du retour pour une étude environnementale. Les travaux de la rue Grange Thival sont terminés sur la partie basse et ceux de la partie haute viennent de commencer.

Le DCE pour la construction du Centre Technique Municipal a été mis en ligne.

Monsieur Roger MAZARD annonce que la réception des travaux de la salle polyvalente est programmée le 19/04/2022.

Madame Sandrine BOINON rend compte, en l'absence d'Isabelle LOTISSIER, d'une réunion de la commission vie associative avec un début de travail sur les tarifs de la salle polyvalente. Elle annonce le nettoyage de printemps avec les écoles le 8 avril 2022 et le marché aux fleurs le 15 mai 2022.

Pour la commission communication, il ne manquera que le dernier compte-rendu du Conseil Municipal pour lancer l'impression et la nouvelle lettre d'information. La mise à jour du site internet demande actuellement un gros investissement.

Monsieur Fabrice BONNET rend compte d'une réunion de l'association pour la promotion du marché aux veaux. Elle projette de fêter les 50 ans du marché aux veaux naissants, créé en 1972 qui a succédé au marché aux veaux gras. La date du 3 octobre 2022 a été retenue. Des andouillettes seront servies le matin sous la halle puis discours des autorités suivis d'un apéritif. Un repas sera servi à la salle polyvalente avec la Confrérie de la tête de veau.

Monsieur Thierry LOISON reprend le bilan économique présenté dimanche 27-03-2022. Il fait le point sur l'installation de futurs commerces et la création de rez-de-chaussée commerciaux notamment rue de la Cour Denis.

Madame Odile VERMARE rend compte du travail de la commission au sujet de l'installation de potelets amovibles afin de sécuriser les entrées du marché.

- **Questions diverses.**

Monsieur le Maire rend compte d'une demande de garantie d'emprunt de l'OPAC du RHONE pour les 26 logements construits de la future résidence séniors, Montée de la Galène.

Le Conseil Municipal donne son accord pour cette garantie d'un emprunt de l'OPAC du RHONE d'un montant de 818 846.50 € : Votants : 19 (dont 4 pouvoirs) – Oui : 19 – Non : 0- Abstention : 0-

Monsieur Marc LOTISSIER rend compte d'une réunion de la commission urbanisme et habitat transport de la CCMDL avec la mise en place de réunions de présentation du dispositif d'amélioration de l'habitat auprès des partenaires sociaux et des entreprises.

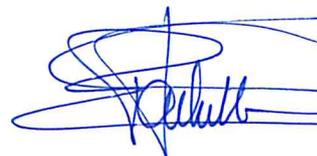
D'autre part, une réflexion est actuellement en cours au sujet des lignes de transport sur Lyon, 142 et 2EX.

Lors de cette réunion un bilan du SCOT a été présenté.

Il annonce aussi que le Challenge VTT routes est programmé le 25-09-2022 certainement sous la forme d'un défi.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Le Maire,



Pierre VARLIETTE